

**Inégalités
discriminations
La justice
nous
protège-t-elle ?**

Le compte-rendu de notre débat du 24 octobre.

ÉDITO UN RENDEZ-VOUS RÉUSSI

Pour une première, c'était une première réussie ! Le débat organisé par l'association Vivre Ensemble dans le 20^e a rassemblé plus de 60 personnes, mercredi soir, au siège de Télébocal, sur un thème très concret : Inégalités, discriminations, la justice nous protège-t-elle ? Le débat présidé par Jean-Michel Rosenfeld et animé par Serge Wajeman et Pascal Joseph a permis d'entendre Jean-Paul Lévy, avocat, Marylène Courivaud, conseillère auprès du Président de la HALDE, chargée de la communication et Guillaume Vallette du syndicat de la magistrature. Le débat a permis d'aborder de nombreux sujets touchant à la crise de confiance dans la justice, le malaise dans l'institution judiciaire, le sentiment d'une justice inégalitaire socialement et territorialement avec notamment la « criminalisation » de la pauvreté, de la mendicité, et la dépenalisation du droit des affaires, les conséquences de la réforme de la carte judiciaire sur l'égalité d'accès de tous au service public de la Justice, la connaissance des outils mis à disposition des citoyens et notamment la HALDE...

George Pau-Langevin s'est réjoui de ce débat qui a permis d'aborder des sujets discutés au Parlement. L'association a réussi son entrée en matière en rappelant et en respectant ses objectifs fondateurs : rassembler, dans la fidélité à des choix progressistes et humanistes, des citoyens, engagés ou non, intéressés par la vie de la Cité. ■

Jean-Paul Lévy, avocat

L'opinion publique attend de la justice qu'elle réponde à un certain nombre de ses besoins, comme celui de vivre en sécurité. Mais face aux évolutions de la société, celle-ci n'apporte pas toujours les réponses attendues.

Quels sont les fondamentaux de la justice ?

- offrir une répartition des fonctions : l'instruction du juge instruit, la mise en accusation du Procureur, la défense de l'avocat
- rendre à chacun ce qui lui est dû
- assurer la paix civile et les libertés individuelles
- permettre au citoyen d'accéder facilement au juge : la question de la modernisation de la carte judiciaire pose ce problème de manière aiguë avec la disparition de certains tribunaux. Pour la régler il faut réfléchir en terme d'organisation et non de suppression
- faciliter l'accession des citoyens à toutes les formes et toutes les instances de justice (ex : les prudhommes)

Quoiqu'il en soit, toute réforme devrait aller vers une simplification des procédures et prévoir un budget suffisamment important, à l'instar des autres pays européens qui consacrent à la justice des moyens financiers conséquents.

Marylène Courivaud, porte-parole de la HALDE

Suite à la nécessité pour chaque pays européen de se doter d'un organisme destiné à traiter des problèmes de discrimination, la France a créé la Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations et pour l'Égalité (La HALDE), suite à la loi du 30 décembre 2004.

La HALDE a pour mission de lutter contre toutes les formes de discrimina-

tion (on en dénombre dix-huit). Elle dispose pour cela de moyens d'action diversifiés :

Elle peut émettre des recommandations, ce qui lui permet de toucher un plus grand nombre de personnes.

Elle peut organiser des médiations ou des conciliations, pour régler en amont un certain nombre de situations. Il existe également la transaction pénale. Dans ce cas, la personne mise en cause est invitée à verser une amende et une publicité est faite sur la discrimination constatée.

La HALDE a pour objectif que le demandeur ne reste pas victime et soit rétabli dans ses droits. Depuis sa création, elle a reçu 10 000 dossiers, c'est peu et beaucoup à la fois. La discrimination est la plupart du temps la force des préjugés et de l'ignorance.

Aujourd'hui, la première forme de discrimination est liée à l'emploi. La discrimination en raison du sexe sont curieusement peu nombreuses. Les victimes la ressentent comme une injustice, la subissent mais sans réellement l'identifier. Le réflexe revendicatif est plus évident chez les hommes. L'homophobie est aussi une problématique qui revient souvent. Le plus difficile est de prouver le caractère discriminatoire et de rassembler les témoi-

ELLES ÉTAIENT LÀ... EUX AUSSI !

George Pau-Langevin a conclu la soirée en remerciant les intervenants, les participants et les élus de l'arrondissement présents : Jean-Michel Rosenfeld, Jean-Yves Autexier, député-suppléant et conseiller de Paris, David Assouline, Sénateur et Anne-Charlotte Keller, conseillère déléguée. ■

Inégalités discriminations La justice nous protège-t-elle ?

gnages. La HALDE voudrait une prise de conscience générale de la société française sur ces questions et que celle-ci s'accompagne de certains engagements.

La seconde partie de sa mission concerne « l'égalité ». Mais dans les faits, cette notion a-t-elle une légitimité ? La HALDE effectue un travail d'information auprès des entreprises, notamment en ce qui concerne les critères de recrutement (reconnaissance des compétences) ou l'attribution des stages (rendre moins systématique le recrutement des enfants du personnel à l'exclusion des autres, dont les parents sont par exemple en situation de chômage). La HALDE travaille également avec les intermédiaires de l'Emploi, comme l'ANPE (rédaction des offres d'emploi). Autre chantier, le logement, la HALDE veille à la sensibilisation des propriétaires, des agences immobilières et des collectivités territoriales.

D'une manière générale, pour accroître son efficacité, elle a pour objectif de se faire connaître du plus grand nombre.

Guillaume Valette, Magistrat

La justice a pour mission de rendre le droit, d'assurer la sécurité publique. Mais la justice est multiple. On a tendance à ne considérer que la justice pénale, or les autres formes de justice, civile, sociale, commerciale ou de proximité sont tout aussi importantes car elles touchent aux problèmes du quotidien.

Le manque de moyens est une question récurrente. En Seine Saint-Denis, département le plus criminogène de France, il manque 400 OPJ. Cette situation génère des mécontentements de la part des victimes, mais aussi des avocats et des collectivités.

En principe, toute infraction doit avoir une réponse judiciaire mais devant le manque évident de moyens humains et

financiers, les lenteurs et les dysfonctionnements s'accumulent. 70% des infractions commises par des jeunes en Seine Saint-Denis ne donnent pas lieu à une présentation devant le juge.

Le syndicat de la Magistrature est favorable à une réforme de la justice mais pas à celle qui est en cours et dans la forme qui a été retenue. Cette réforme se fait à budget constant alors même que ce qui fait cruellement défaut ce sont les moyens financiers.

Aujourd'hui, il faut plus que jamais continuer à se battre sur cette problématique pour que la justice de proximité, celle qui intéresse la majorité des justiciables, soit mieux rendue.

Quelques-unes des interventions des participants

Comment organiser le contrôle démocratique ? Comment aider les entreprises qui accèdent à la diversité ?

Il ne faut pas systématiquement modifier la loi, sous réserve d'aboutir à un empilement des textes. Il faut trouver des solutions dans la pratique, comme par exemple la pratique des négociations salariales. Les lois sont en nombre suffisant. Le problème c'est qu'elle ne sont pas appliquées.

Que pensez-vous de l'indépendance de la justice ?

L'indépendance de la justice est un droit qui s'impose à tous, mais on constate bien que dans certains cas, elle est atteinte (ex : cas du juge Van Ruynbeck). Les garanties de l'indépendance de la justice sont bien remises en question.

Comment la HALDE compte-t-elle interpellier le Gouvernement sur la question des statistiques ethniques ?

La HALDE considère que de disposer de données quantitatives permet de mener des études et d'apporter certains éclairages. Toutefois, elle est consciente de la vigilance que requiert l'utilisation de ces données.

Conclusion de George Pau-Langevin

Nous avons posé la question de savoir si la justice nous protège parce que le besoin de protection face aux aléas de la vie est fort chez nos compatriotes. Pourtant, depuis plusieurs mois, nous

assistons à une offensive menée à la hussarde contre l'institution judiciaire, assez révélatrice de la piètre considération de nos gouvernants pour celle-ci.

Dès le mois de juillet il fallait, toutes affaires cessantes, instaurer des peines planchers pour limiter la faculté d'appréciation des magistrats en cas de récidive. Ainsi, alors que les prisons étaient déjà pleines, le nombre de condamnés pourrait passer début décembre à 67 000 pour un nombre de places de 50 700, d'où une surpopulation carcérale historique.

Certes une réforme positive est intervenue, l'instauration d'un contrôleur général pour les lieux de privation de liberté comme les prisons, les centres de rétention, ou les hôpitaux psychiatriques, mais cette réforme découlait de nos obligations internationales, en raison de la Convention Internationale des Nations Unies contre la torture. En outre, ce contrôleur est doté de pouvoirs modestes et de moyens dérisoires.

Pour le reste, nous ne nous sentons guère protégés en assistant au démantèlement du service public de la justice, notamment des tribunaux d'instance, institutions de proximité à laquelle le citoyen s'adresse facilement, et bientôt des conseils de prudhommes !

Crise de confiance, justice inégalitaire socialement et territorialement, criminalisation de la pauvreté, transfert aux collectivités locales des conflits au quotidien dans les maisons de justice et du droit, lutte insuffisante contre la discrimination : le tableau actuel de l'institution judiciaire serait plutôt de nature à nous inquiéter. C'est pourquoi j'ai besoin de vous pour porter la voix des citoyens à l'Assemblée nationale. Le débat de ce soir est un outil utile pour défendre une conception républicaine de la justice. Conception à laquelle nous sommes attachés. ■

Notre prochain RDV
le 4 décembre à 19h30

LES SOINS
ONT UN COÛT...
La santé
n'a pas de
prix.
...réforme de l'assurance maladie,
accès aux soins, franchise médicale.